

Avis Mairie

AIDE FINANCIERE POUR LES JEUNES SAINT-PAULAIS

En séance du 08 Octobre 2020, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une participation financière pour :

- **BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)**

Prise en charge par la Commune de 75 % du coût de la formation

Conditions :

- * Être âgé de 17 ans (au moins)
- * Être à la charge de ses parents
- * Être domicilié ou résidé sur la Commune

- **BSR (Brevet de Sécurité Routière)**

Prise en charge par la Commune de 80 % du coût de la formation

Conditions :

- * Être âgé de + 14 ans
- * Être à la charge de ses parents domiciliés sur St Paul
- * Titulaire de l'attestation ASSR 1^{er} niveau

- **PERMIS DE CONDUIRE**

Aide forfaitaire de 650 euros, attribuée sous forme de bourse qu'une seule fois

Conditions :

- * Être âgé de 17 à 25 ans, 15 ans pour la conduite accompagnée
- * Être à la charge de ses parents, résidants permanents à St Paul
- * Présenter la facture acquittée de l'Auto-Ecole

Pour toutes demandes, contacter la Mairie au 04.42.57.40.56 ou mairie@stpaul.fr

Fait à St Paul, le 12 Novembre 2020



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE de SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE' around the perimeter and '11100 - 04 42 57 40 56' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower.